

**Zeitschrift:** Berichte der Schweizerischen Botanischen Gesellschaft = Bulletin de la Société Botanique Suisse

**Herausgeber:** Schweizerische Botanische Gesellschaft

**Band:** 30-31 (1922)

**Heft:** 30-31

**Vereinsnachrichten:** Résumé des Comptes de la Société Botanique Suisse pour 1919/20

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Résumé des Comptes  
de la Société Botanique Suisse  
pour 1919/20.

*I. Caisse.*

	<i>A. Recettes.</i>	<i>Doit</i>
En caisse au 1 <sup>er</sup> juillet 1919	fr. 21.99	
Cotisations arriérées	" 173.—	
" pour 1920	" 1860.—	
Subvention fédérale	" 1500.—	
Payé par Rascher & Cie	" 58.50	
Retiré de la Caisse d'Epargne	" 390.—	
Dons	" 24.20	
		Total fr 4027.69

*B. Dépenses.*

	<i>Avoir</i>
Déplacements	fr. 201.35
Frais d'impression et de bureau	" 255.34
Déposé à la Caisse d'Epargne	" 250.—
Bon de dépôt au Crédit suisse	" 1500.—
Bon de dépôt à la Banque Cantonale neuchâteloise	" 1750.—
	Total fr. 3956.69

Recettes	fr. 4027.69
Dépenses	" 3956.69
En caisse au 30 juin 1920	fr. 71.—

*II. Fonds de Réserve.*

Montant au 1 <sup>er</sup> juillet 1919	fr. 928.91
Dons	" 24.20
Intérêts	" 85.93
Montant au 30 juin 1920	fr. 1039.04

### III. Bilan au 30 juin 1920.

En Caisse . . . . .	fr. 71.—
Fonds de Réserve . . . . .	„ 1039.04
Bons de dépôt . . . . .	„ 3250.—
Courant sur carnet . . . . .	„ 1325.80
<hr/>	
Actif net . . . . .	fr. 5685.84
 L'actif au 30 juin 1919 était de . . . . .	fr. 2540.90
il a donc <i>augmenté</i> de . . . . .	fr. 5685.84—2540.90 = „ 3144.94

### Conclusions.

Notre avoir total d'environ fr. 5700 est loin d'être suffisant à la publication d'un nouveau numéro du Bulletin. Nous budgetons celui-ci à fr. 8000 ou 9000. Cette somme sera à notre disposition pour 1921, comme le prouve le budget sommaire suivant:

Avoir en juillet 1921 . . . . .	fr. 5700.—
Cotisations 1921 . . . . .	„ 2000.—
Subvention fédérale . . . . .	„ 1500.—
Divers . . . . .	„ 100.—
<hr/>	
	Total des Recettes fr. 9300.—
Dépenses diverses . . . . .	„ 500.—
<hr/>	
Reste à disposition . . . . .	fr. 8800.—

Il va sans dire que, dans l'état actuel de nos finances, y compris la subvention fédérale, nous ne pourrons publier un nouveau fascicule que tous les **3** ans.

Neuchâtel, le 30 juin 1920.

*Le trésorier:*  
Prof. Dr SPINNER.

### Rapport des vérificateurs de comptes de la Société Botanique Suisse.

Monsieur le Président et Messieurs !

Appelés encore une fois par le Comité de la Société botanique suisse à fonctionner comme vérificateurs, les soussignés ont examiné les comptes présentés par le trésorier Mr. le professeur Dr Spinner, arrêtés au 30 juin 1920. Les postes des dépenses et des recettes ont été pointés avec les pièces à l'appui et le tout a été trouvé parfaitement exact.

Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au caissier avec remerciements pour sa bonne gestion.

Neuchâtel, le 5 juillet 1920.

*Les vérificateurs:*  
F. JORDAN, Dr Eug. MAYOR.